

président de notre propre syndicat international.

On a ri de cette proposition, parce qu'il y en avait qui prétendaient, dans leur propre intérêt, que John L. Lewis n'était pas un exportateur de charbon. Cependant, mon opinion a été confirmée, je crois, depuis une couple de semaines, car John L. Lewis a été jugé coupable par un tribunal américain. Voilà qui prouve clairement qu'il agissait dans l'intérêt des gros exploitants. J'ai dit également que notre propre exécutif syndical serait heureux que les programmes de M. Lewis soient appliqués au Cap-Breton, c'est-à-dire qu'il y ait moins de mineurs contents que de mineurs mécontents. On m'a accusé d'immoralité et de malhonnêteté pour avoir fait cette déclaration, et pourtant ces mêmes chefs syndicaux se sont rendus au congrès international, mais n'ont jamais songé à prendre la parole pour dire à M. Lewis que ces mêmes programmes qu'il a appliqués aux États-Unis étaient immoraux et malhonnêtes.

Il n'y a aucun doute, monsieur le président, comme je l'ai dit, qu'on va répéter bon nombre de ces déclarations. C'est ce que j'espère, car il est temps qu'on fasse la lumière sur l'activité des directeurs exécutifs du syndicat au Cap-Breton. On m'a accusé de bien des choses dans les journaux, depuis cette réunion du 10 janvier. On m'a accusé d'être immoral et malhonnête. Le vice-président s'est même avisé de me qualifier de tête vide. Il a dit que je l'avais souvent traité de voleur et de menteur publiquement. Pour la gouverne du comité, j'affirme que je ne l'ai jamais traité de voleur et de menteur. Je ne fais que répéter ici ce que j'ai dit à des réunions syndicales locales: je ne l'ai jamais traité de voleur et de menteur. Cependant, à certaines reprises, je l'ai traité de canaille et de menteur. Je l'ai répété publiquement à des réunions syndicales, et je puis le démontrer par une preuve écrite.

Il n'y a pas de doute que l'opposition croit que je creuse une tombe. C'est possible. Cependant, en creusant cette tombe, j'espère porter à l'attention des mineurs du Cap-Breton que leur exécutif les a laissés tomber et qu'il est temps pour eux de s'en défaire. Je croyais que nous entendrions l'honorable député de Bonavista-Twillingate ce soir.

**Une voix:** Il est pêcheur.

**M. MacInnis:** Quelqu'un dit qu'il est pêcheur. C'est peut-être vrai, car il n'a fait que parler du courant lorsqu'il était là-bas. En effet, un courant se dessine. Peu importe comment il s'est renseigné, le député de Bonavista-Twillingate sait que le courant n'est pas assez fort et que son parti va sombrer tout comme son navire l'a fait il n'y a pas si longtemps.

Avant de reprendre mon siège, monsieur le président, je dois dire comme je suis heureux que cette grande entreprise du Cap-Breton ait été rescapée pour une autre année. J'espère que ce sera possible cette année, ou peut-être avant longtemps, de sauver non seulement la houillère n° 16, mais aussi celle de Florence. Je vais continuer de déployer tous mes efforts. Même si le député d'Assiniboia semble m'en vouloir de m'être démené, il a nié l'existence d'une certaine correspondance. J'ai invité d'autres membres de son parti à nier qu'ils aient reçu cette correspondance, mais ils n'ont pas répondu. En fin de compte, leurs sermons à propos de la situation de l'industrie houillère et de l'intérêt qu'ils y portent ne s'inspirent que d'un seul motif, et nous savons très bien ce que c'est.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je n'ai pas le moindre désir de m'immiscer dans la querelle personnelle qui met aux prises le député de Cap-Breton-Sud et les dirigeants du syndicat des mineurs de sa circonscription. Je les laisserai s'arranger tous seuls. Je ne tiens pas, non plus, à refaire l'historique des années 1946 à 1956. *(Exclamations)*

**M. MacInnis:** Le député me permet-il de lui poser une question?

**L'hon. M. Pickersgill:** Non, je ne veux pas qu'on me pose de questions...

**Une voix:** Vous n'y pouvez pas répondre.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je ne veux pas qu'on me pose de questions avant que j'aie terminé mes observations. Je ne tiens pas particulièrement à refaire l'historique des années 1946 à 1956. Mais, par contre, si le député y tient, lui, je me ferai un plaisir d'acquiescer à son désir avant que nous adoptions les crédits dont nous sommes saisis en ce moment. C'est de l'état de choses qui règne à l'heure actuelle au Cap-Breton qu'il faut parler, non pas de celui qui existait entre 1946 et 1956.

**M. MacInnis:** Le député me permet-il de lui poser une question?

**L'hon. M. Pickersgill:** Oui, si tel est le désir du député.

**M. MacInnis:** Le député de Bonavista-Twillingate ne reconnaît-il pas que ce n'est pas moi qui ai commencé à revenir sur le passé mais bien le député de Gloucester.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je n'entends pas amorcer une discussion là-dessus. Ce qui me préoccupe, c'est qu'on ait fermé une mine l'autre jour, alors que je me trouvais à Sydney et à Glace Bay, qu'on va fermer une autre mine le 1<sup>er</sup> août, et que des centaines de mineurs vont être congédiés sans qu'on ait d'autres emplois à leur offrir. Telle est la situation qui existe en 1961.